

# VILLE DE SAINT-GHISLAIN

## Procès-verbal du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale Séance du 14 décembre 2015

### Conseil communal

#### Présents : Mmes et MM.

OLIVIER Daniel, Bourgmestre-Président;  
FOURMANOIT Fabrice, DANNEAUX Patrick, MONIER Florence, DUMONT Luc,  
DEMAREZ Séverine, Echevins;  
DUHAUT Philippe, Président du CPAS;  
DUHOUX Michel, DROUSIE Laurent, D'ORAZIO Nicola, GIORDANO Romildo, LELOUX Guy,  
RANOCHA Corinne, CANTIGNEAU Patty, DOYEN Michel, GEVENOIS Yveline,  
ORLANDO Diego, DUVEILLER François, QUERSON Dimitri, BRICQ Jérémy,  
ROOSENS François, DAL MASO Patrisio, CORONA Marie-Christine, DUFOUR Frédéric,  
Conseillers.

BLANC B., Directeur général.

#### Excusés : Mmes et M.

BAURAIN Pascal, RABAEY Cindy, LEFEBVRE Lise, Conseillers.

### Conseil de l'Action Sociale

#### Présents : Mmes et MM.

Philippe DUHAUT, Président du CPAS ;  
BOOSTEN Philippe, AMAND Marion, MIELCAREK Raymond, NAOU Areti, MEVIS Thibaut,  
GOSELIN Franz, ROOSENS François, HENRY Fabienne, GOSELIN Dorothée, Conseillers  
du CPAS.

BASTIEN Nicolas, Directeur général FF du CPAS.

#### Excusée : Mme

BECHAIT Isabelle, Conseillère.

Le Conseil étant en nombre pour délibérer, la séance est ouverte à 18h37 sous la présidence de M. D. OLIVIER, Bourgmestre.

Le point suivant, inscrit à l'ordre du jour, est examiné.

### Séance publique

#### 1. SYNERGIES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE : RAPPORT ANNUEL DU COMITE DE CONCERTATION :

Le Conseil communal et le Conseil de l'Action Sociale, réunis en séance publique,  
Vu l'article 26bis §5 de la loi organique des CPAS et l'article L1122-11 du Code de la Démocratie Locale et de  
la Décentralisation;

Considérant qu'il convient de présenter un rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Ville et le Centre d'Action Sociale ainsi qu'aux économies d'échelles et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la Ville,  
**PRENNENT ACTE** du rapport établi par la Comité de concertation Ville-CPAS.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18h56.

L'approbation du présent procès-verbal sera inscrite à l'ordre du jour des prochains Conseil communal et Conseil de l'Action Sociale.

Pour le Conseil communal :

Le Directeur général,

Le Président,

Pour le Conseil de l'Action Sociale :

Le Directeur général FF,

Le Président,